

doc
CA1
EA752
98R12
FRE

RAPPORT ÉCRIT

COLLOQUE:

LES DROITS DE LA PERSONNE ET INTERNET

ORGANISÉ PAR:

LA FONDATION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE
ET
LE CENTRE CANADIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

10 - 12 SEPTEMBRE 1998

RAPPORTEURS

PIERRE BOUCHARD, M.A.
CHRISTIAN GEISER, B.A.
ÉLODIE LE GRAND, B.A.
ANNE-MARIE SPAIN
FRANCISCO-JOSÉ VALIENTE, M.A.

REMIS AU
CENTRE CANADIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

SEPTEMBRE 1998

RAPPORT ÉCRIT

COLLOQUE:

LES DROITS DE LA PERSONNE ET INTERNET

ORGANISÉ PAR:

LA FONDATION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE
ET
LE CENTRE CANADIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

10 - 12 SEPTEMBRE 1998

RAPPORTEURS

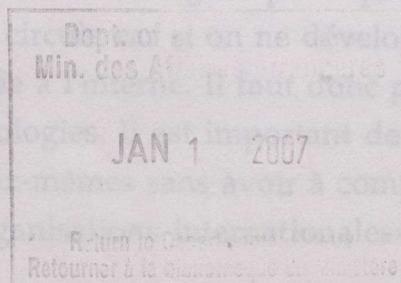
PIERRE BOUCHARD, M.A.
CHRISTIAN GEISER, B.A.
ÉLODIE LE GRAND, B.A.
ANNE-MARIE SPAIN
FRANCISCO-JOSÉ VALIENTE, M.A.

REMIS AU
CENTRE CANADIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

SEPTEMBRE 1998

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE: ÉTAT DU DÉBAT	1
GROUPE 1: L'ÉDUCATION EN DROITS DE LA PERSONNE	3
Recommandations (Idées - Options).....	4
GROUPE 2: L'INTERNET, INSTRUMENT DE COMMUNICATION	6
Recommandations (Idées - Options).....	7
GROUPE 3: QUESTIONS D'ACCESSIBILITÉ	10
Recommandations (Idées - Options).....	11
GROUPE 4: UNE TECHNOLOGIE À FORT POTENTIEL	14
Recommandations (Idées - Options).....	15
GROUPE 5: LE REVERS DE LA TECHNOLOGIE	17
Points de vue soulevés et discutés (Idées - Options).....	18



PRÉAMBULE ÉTAT DU DÉBAT

Selon Abid Hussain, rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, «*Today, information has become power and it's a swift that can not be changed. Human rights and information are the defining facts of this century. We have to create the consciousness among people. And for that, we have to act in a civilized way. To my mind, affirme Hussain, Internet was born free... don't put it in chains.*»

Suivant Alain Modoux, de l'Unité pour la liberté d'expression et la démocratie à l'UNESCO, «Internet constitue un formidable espoir pour ceux qui étaient condamnés au silence par la censure. Tel que mentionné à l'intérieur de la Charte de l'UNESCO de 1945, il faut faciliter la libre circulation des idées par le mot et l'image. Il faut encourager actuellement la libre circulation de l'information et développer les moyens de communication sans entrave aucune. Néanmoins, la communication est resté l'enfant pauvre du développement.»

Daprès José Soriano, de la *Red científica peruana*, «Il faut «évangéliser» l'outil technologique qu'est Internet. Il faut donner cet outil aux gens pour qu'ils puissent savoir l'utiliser. Il faut que l'information locale circule car si on ne développe pas un réseau local, on ne gardera pas cette technologie à l'interne. Il faut donc promouvoir un droit d'accès universel aux nouvelles technologies. Il est important de démontrer que les peuples peuvent faire les choses par eux-mêmes sans avoir à compter sur les gouvernements étrangers ou même sur les organisations internationales.»

Néanmoins, Jagdish Parikh, de *Human Rights Watch* (États-Unis), pose la question concernant l'acceptabilité de ce qui peut être publié sur Internet. «Comment établir un dialogue sur ce qui est acceptable et sur ce qui ne l'est pas?»

Les constatations faites par ces conférenciers résument bien l'état d'esprit du colloque. Internet est un outil au potentiel formidable qui peut aider la cause de la liberté d'expression et des droits de la personne, mais il a également «son côté obscur» qui menace les gains qu'il apporte.

Le but de ce colloque était de profiter de l'expertise d'intervenants internationaux œuvrant dans le domaine des droits de la personne et/ou d'Internet. Il s'agissait de formuler des réflexions constructives en se concentrant sur cinq thèmes différents, à savoir l'éducation en droits de la personne, l'Internet comme outil de communication, les questions entourant l'accessibilité, le potentiel technologique qu'apporte Internet ainsi que les revers de cet instrument. La plupart des participants entrevoient le Canada à la fois comme une plaque tournante de communication entre deux mondes, comme un chef de file en ce qui concerne la promotion des droits de la personne et comme un endroit propice au débat et à l'élaboration d'idées sur la promotion des droits de la personne et Internet. Ces idées devraient mener vers des politiques qui feraient du Canada un exemple en la matière.

RECOMMANDATIONS (Idées - Options)
(Groupe 1)

GROUPE 1 L'ÉDUCATION EN DROITS DE LA PERSONNE

Les participants de l'atelier sur l'éducation des droits humains et Internet ont tout d'abord fait la liste des diverses questions et enjeux concernant ce sujet. Il s'agissait de s'interroger sur la définition du public visé, d'identifier les objectifs à atteindre lors de l'élaboration de stratégies pour promouvoir les droits de la personne sur Internet, d'évaluer l'éventualité d'un contrôle de l'information exercé sur Internet, et de mettre en oeuvre des stratégies d'évaluation du contenu des messages et de l'information circulant sur Internet.

L'enjeu de l'accessibilité à des programmes éducatifs à des communautés culturelles et ethniques au sein même du Canada, de même que l'impact de la mise en place de ces programmes éducatifs sur la population en général ont été des questions mentionnées lors de l'atelier, mais qui ne furent pas discutées en profondeur.

Ainsi, les participants ont souligné l'importance, en premier lieu d'identifier la population-cible, à savoir si les programmes et stratégies en matière d'éducation des droits de la personne tendent à viser des enfants, des parents, des éducateurs, des enseignants, des organismes non gouvernementaux, ou les gouvernements en général.

La deuxième étape consiste à définir les motifs pour lesquels le gouvernement voudrait mettre en place des programmes de promotion des droits humains: s'agit-il de développer la conscience par rapport à cette question, de mobiliser un public apathique en vue d'une action spécifique, de transmettre du savoir et de l'information ou d'éduquer?

La question de l'éducation en droits de la personne par Internet et les débats qui ont eu lieu durant cet atelier ont mené à l'élaboration de plusieurs recommandations pour le gouvernement canadien dans son rôle de leader quant à la promotion des droits humains sur Internet.

RECOMMANDATIONS (Idées - Options)

(groupe 1)

- Le gouvernement canadien devrait favoriser la production de matériel pédagogique disponible sur Internet et adapté aux différents contextes socio-culturels, permettant l'expression de perspectives diverses en matière de droits de la personne. Pour ce faire, il serait important d'allouer des ressources supplémentaires aux communautés locales et de favoriser la collaboration entre les divers intervenants, soit les organisations non gouvernementales et les institutions publiques.
- Le Canada devrait promouvoir l'utilisation de normes en matière de validation, d'identification, d'authentification, d'organisation, de préservation et de transfert de l'information électronique, et plus spécifiquement dans le domaine des droits de la personne.
- Le Canada devrait promouvoir le rassemblement des quatre acteurs identifiés comme sources de pouvoir dans l'atelier, soit le gouvernement, les corporations, la société civile et les institutions publiques éducationnelles, afin de développer et renforcer les normes internationales en matière d'éducation par Internet. En effet, Internet a permis aux institutions lucratives d'automatiser l'éducation et de rejoindre une large audience. De ce fait, il y a un grand manque à gagner dans la qualité et l'équilibre entre les différentes ressources éducationnelles. Avec la prolifération sur Internet d'institutions éducationnelles sans normes véritables, il y a un besoin de développer et renforcer les standards en la matière.
- Le gouvernement canadien devrait financer une formation qui réponde aux besoins des organisations non gouvernementales en matière d'exploitation et de promotion de leur site afin d'augmenter leur visibilité sur Internet et d'attirer ainsi un plus large public.
- Le gouvernement canadien devrait débloquer des fonds pour la publicisation des contenus en droits humains produits par les organisations non gouvernementales sur Internet.
- Il faudrait que des cours et programmes de formation soient offerts dans les écoles, tant aux enseignants qu'aux élèves, afin de les aider à décoder les messages transmis par les médias électroniques et à distinguer l'information de qualité de la propagande.

- Le Canada devrait assurer le développement d'un répertoire ou d'un outil électronique faisant état des actions menées par les diverses organisations non gouvernementales canadiennes dans le domaine des droits de la personne.

Par ailleurs, lors de l'atelier sur l'éducation en droits de la personne et Internet, les participants ont fait référence au Symposium international sur les droits de la personne et la haine sur Internet, tenu à Toronto en Septembre 1997. Certaines

RECOMMANDATIONS ÉTABLIES PAR LES PARTICIPANTS DE CE SYMPOSIUM ONT ÉTÉ RÉITÉRÉES lors de l'atelier, à savoir :

- Que des cours et programmes soient donnés dans les écoles, aux élèves et aux enseignants, sur les médias et «*computer literacy*» incluant des stratégies pour évaluer l'authenticité du matériel et pour développer la pensée critique face à l'information diffusée sur Internet, afin de distinguer la propagande de la véritable information.
- Que les compagnies de logiciels installent automatiquement des jeux ou programmes faisant la promotion des droits de la personne afin de permettre aux jeunes d'être plus informés et plus sensibles à la question des droits de la personne.
- Que les organisations non gouvernementales fassent un effort particulier pour rejoindre les groupes de jeunes comme les Scouts, les YMCA, etc. afin de sensibiliser le jeune public à la question des droits de la personne et leur apprendre comment contrer les abus, la propagande haineuse et empêcher le recrutement par les groupes haineux.
- Qu'un site sur Internet soit créé conjointement et installé par les organismes non gouvernementaux comme B'nai Brith Canada et la Fondation canadienne des droits de la personne sur le Symposium international sur les droits de la personne et la haine sur Internet.

GROUPE 2

L'INTERNET, INSTRUMENT DE COMMUNICATION

La croissance exponentielle du réseau Internet a amené son lot de gains profitables aux ONG et autres militants, journalistes et institutions œuvrant dans le domaine de la liberté d'expression et des droits humains. Toutefois, plusieurs problèmes apparaissent. La profusion de l'information, la reproduction du modèle statique des médias classiques, la difficulté de répondre aux besoins de la clientèle et l'accès à l'information et à une information crédible sont autant de points qui appellent une action dans le but d'améliorer l'usage de ce médium. Les participants à ce groupe ont donc réfléchi à des projets ou des recommandations qui pourraient guider le Canada dans son élaboration d'une politique portant sur l'Internet et les droits de la personne.

La dernière décennie a été témoin d'une remarquable prolifération de l'information liée à la question des droits humains sur Internet. Cependant, cette croissance a créé un nouveau défi. Car bien que le nombre de sites se soit accru, peu de ressources ont été allouées pour la mise en place de mesures permettant de mettre de l'ordre dans ce surplus d'informations. Ceci a pour conséquence de rendre la recherche ardue et souvent frustrante, voire infructueuse. Le besoin de mettre en place des mécanismes facilitant la recherche et garantissant la qualité de l'information semble impératif.

On constate également que le format utilisé pour diffuser l'information ne correspond pas toujours aux besoins de la clientèle. Trop complexe pour le public général, trop détaillée pour les fonctionnaires (exemple: ONU) ou encore pas assez précis pour les intervenants dans le domaine, il semble nécessaire d'harmoniser le format de l'information de façon à le faire coïncider avec les besoins des utilisateurs.

Le potentiel du réseau Internet permet d'en faire un outil qui se démarque des médias traditionnels. Toutefois, cette nouvelle technologie est souvent utilisée de la même façon que la radio ou la télévision, c'est à dire de façon unilatérale, du média vers l'auditeur. Il faut saisir les opportunités qu'offre l'Internet pour en faire un outil interactif et passer du monologue au dialogue.

La question de l'accès à l'information soulève également de nombreuses inquiétudes. La volonté d'imposer des lois spécifiques à Internet et/ou de

responsabiliser les fournisseurs peut ainsi entraver la circulation de l'information. Aussi, la rigueur de la loi des «*copyrights*» constitue un obstacle à la diffusion de l'information.

RECOMMANDATIONS (Idées - Options)

(groupe 2)

Après avoir identifié ces thèmes, quatre sous-groupes se sont employés à trouver des recommandations de politiques pour le Canada.

I- L'ACCÈS À L'INFORMATION

- Les fournisseurs de services Internet n'ayant aucune autorité ou habileté légale à interpréter la loi et à décider ce qui doit ou ne doit pas apparaître sur Internet, ne doivent pas être tenus responsables de ce qui est fait par les individus ou les groupes utilisant leurs services.
- Réaffirmant l'intégrité de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le gouvernement canadien doit respecter son engagement international et laisser Internet libre de toute mesure exceptionnelles spécifiques à Internet. L'Internet n'étant qu'un outil de communication, il doit rester non-réglémenté mais libre de messages haineux. Cela doit se faire par les législations déjà en place et non spécifiques à Internet.
- Il est essentiel de s'assurer que la confidentialité de l'information, le droit à la vie privée et la liberté d'expression soient respectés et ce, en garantissant que l'utilisation d'Internet ne soit pas l'objet d'une quelconque surveillance.
- Les droits d'auteurs peuvent être une restriction au droit à l'information et doivent être assouplis afin de les adapter aux spécificités de la technologie et ainsi assurer le libre accès à l'information par l'utilisateur.

II - L'INTERACTIVITÉ DE L'INFORMATION

- Le gouvernement doit donner son appui à la société civile impliquée dans la promotion des droits de la personne par Internet en finançant et en encourageant des projets innovateurs et créatifs.
- Le gouvernement et les ONG doivent reconnaître qu'il est nécessaire d'utiliser des langues et des formats variés afin de mieux rencontrer les besoins des utilisateurs.

- La technologie ne remplaçant pas les humains, il faut non seulement fournir le matériel de la technologie, mais aussi favoriser l'investissement dans l'embauche et la formation des ressources humaines.
- Le gouvernement et les ONG doivent instaurer et participer activement à des mécanismes qui vont reconnaître que l'information doit circuler dans les deux sens et ce, par la création de nouveaux forums où l'on peut échanger l'information.

III- LA QUALITÉ DE L'INFORMATION

Le Canada devrait s'impliquer dans la création d'un guichet unique (site central) afin de:

- *Make urgent action appeals available to human rights advocates around the world.*
- *Publicize reports and other publications by a broad cross-section of human rights organizations.*
- *Provide links to the sites of these human rights organizations, putting them in touch with possible members and collaborators.*
- *Provide links to information produced by multilateral organizations and governments on human rights legislations and concerns.*

IV- FORMAT DE L'INFORMATION

- Il faut identifier les différents types d'auditoires et adapter le format de l'information en fonction de ceux-ci.
- Les gouvernements et le système des Nations unies ne sont que faiblement ciblés comme type d'auditoire devant pouvoir utiliser rapidement et efficacement l'information relative aux droits de la personne sur Internet. Le Canada devrait identifier ses propres besoins relatifs à l'information et les droits de la personne sur Internet et les communiquer aux ONG ou aux autres individus ou institutions qui collectent et diffusent cette information sur Internet.
- Il faut affecter des fonds à la mise sur pied d'un système qui serait une plaque tournante. Celle-ci permettrait de savoir quelles informations sont disponibles et favoriserait le dialogue.

Ce sous-groupe a également proposé **D'AUTRES RECOMMANDATIONS PLUS GÉNÉRALES:**

- Le Canada doit clairement déclarer comme politique étrangère que la liberté d'expression et le droit à l'information sur Internet sont en soit une priorité.
- Le Canada devrait donner un appui financier au Rapporteur spécial de la commission des droits de l'homme des Nations Unies pour la promotion du droit à la liberté d'opinion et d'expression.

Par ailleurs, à la conclusion de l'atelier, il a été convenu que ce colloque ne devait pas être un évènement sans suite. Plusieurs **SUGGESTIONS** ont été faites:

- Le Canada devrait informer à grande échelle et partager les recommandations de cette conférence avec les principaux acteurs impliqués dans la défense des droits de la personne et de la liberté d'expression sur Internet (OCDE, UNESCO, gouvernements du Sud comme du Nord, Commission des droits de l'homme des Nations Unies, etc).
- Créer un « cyberforum » où l'on pourrait échanger idées et informations, de façon à garder le thème d'Internet et les droits de la personne un thème ouvert.
- Laisser le thème ouvert aux débats.
- Créer un mécanisme de suivi, notamment par la mise sur pied d'un groupe de travail en collaboration avec le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère.
- Le Canada, dans la définition de sa politique étrangère, doit tenir compte des besoins en information du Sud afin de restreindre l'écart entre le Nord et le Sud sur cette question.

GROUPE 3

QUESTIONS D'ACCESSIBILITÉ

Il a été constaté à l'intérieur de ce groupe de discussion à quel point il est important de tenir compte du droit à la communication à l'intérieur des différents espaces communautaires. Les nouvelles technologies d'information et de télécommunication (NTIT), parmi lesquelles on retrouve Internet, constituent un outil important pour les gens et les populations qui veulent à la fois être informés et communiquer. Les NTIT (dont Internet) représentent pour la société civile un outil qui lui permet d'évoluer vers une société «vivante», un endroit propice pour les individus et pour les populations qui veulent interagir.

Il a été retenu que l'Internet est avant tout un outil universel qui permet aux sociétés civiles de revendiquer leurs droits à l'accès à l'information et à la communication. Contrairement à la télévision, Internet est un outil actif (et non passif) qui doit avant tout servir les besoins réels des populations. En «l'évangélisant» et en le rendant accessible, Internet donne aux individus un accès direct à l'information et leur permet d'interagir avec les autres utilisateurs. Néanmoins, l'accessibilité à «l'Internet de haute vitesse», soit celui qui permet de faire de la recherche via les technologies avancées, constitue un problème tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. Un nouveau modèle alternatif d'Internet, à caractère universel, qui passerait par la création de Centres communautaires d'utilisation, tel que les «*cabinas publicas*» existant au Pérou, a donc été suggéré.

Une importance particulière fut accordée au contenu car il témoigne des intentions des auteurs et permet l'interaction entre les groupes qui œuvrent dans des domaines similaires. Il a ainsi été fait mention qu'une trop grande commercialisation à l'intérieur d'Internet peut mettre en péril la place accordée aux opinions de la société civile.

Enfin, il importe de constater les difficultés d'accessibilité dans les endroits les plus éloignés. Il faudrait, dans certains cas, faciliter les modes de connections pour les individus qui se trouvent éloignés des lignes téléphoniques. Il faudrait également baisser les coûts d'achat et d'opérabilité, de matériel informatique et d'utilisation des lignes. Dans d'autres cas, le droit d'accès aux nouvelles techniques exige la création

d'un réseau complet de communication. La question de l'alphabétisation de la population constitue également un enjeu à la transmission du savoir technologique.

Par ailleurs, la langue peut constituer une contrainte non seulement dans le domaine de la communication mais aussi lorsque vient le temps de comprendre et d'enseigner les techniques que l'on veut développer localement. La langue et la culture nous amènent également à constater que des groupes marginalisés que l'on dit inadaptés à utiliser un outil comme Internet, sont exclus des NTIT.

Le thème des modes de régulation a également été souligné par le groupe comme un élément contraignant l'accès aux NTIT. La gestion des techniques d'information entrave le droit à l'accès à l'information et à la diffusion dans certains secteurs politiques, commerciaux et idéologiques. Enfin, le manque de coordination entre les utilisateurs et les créateurs de sites mène à un manque de concertation parmi les groupes associés à un même domaine d'activité.

PRIORITÉS ÉNONCÉES PAR LE GROUPE

- 1- *Legal side: Regulation, privacy, copyright*
- 2- *Infrastructure: The way it is used: Commonly?, personally?*
- 3- *Training: Notion of "evangelismo"*
- 4- *Content: Forms, culture, voice technology, language, coordination (links)*
- 5- *Costs: Coûts d'accès, matériel, être branché*
- *Cross cutting issues: Culture and Who? (société civile?)*

GROUPES DE PRIORITÉS SUR LESQUELS LE GROUPE A DÉCIDÉ DE SE PENCHER:

- 1- *Infrastructure: The way it is used: Commonly?, personally?*
- 2- *Content: Forms, culture, voice technology, language, coordination (links)*

**RECOMMANDATIONS (Idées - Options)
(groupe 3)**

PRÉAMBULE

- *Universal access is far from a reality – not equitable*
- *Support for all initiatives designed - ITU, World Bank, IADB, private sector.*
- *Definition of universal access involves not just infrastructure but also its creative use.*

- *Universal access will not just happen – it didn't in Canada – it needs to be a policy objective nationally and globally.*
- *Culture: Universal access can only be truly universal if there is information and communication that is useful to users/communities. This means, in their language and with some relation to their reality, their interests, etc.*

RECOMMENDATIONS

I- INFRASTRUCTURE – DEFINING UNIVERSAL ACCESS

- *That the Canadian government reiterate its support for the principal of equitable and universal access to new information and communication technologies (ICT) for individuals, communities and countries through the active promoting of alternative models such as community telecentres and the use of ICTs by independent and community media.*
- *That the Canadian government take the initiative by promoting and implementing similar alternative models within its own borders with a view to ensuring that this universal access includes remote communities and marginalised populations. Canada should promote the exchange of experiences between its Community Access Connecting Canada's Communities to the Information Highway and similar initiatives in other countries in order to contribute to the evaluation and improvement of these models.*
- *Canada has expertise in the development of policies for universal access. It should make this expertise available to developing countries, both to civil society and to government, to assist in the development of national policies and regulations designed to make universal access a reality.*
- *That the Canadian government recognize the importance of ensuring progress with respect to the implementation of policies designed to assure universal access to ICTs, by supporting programs facilitating the monitoring of this implementation by civil society actors, with a special emphasis on individuals and the not for profit sector.*

II- CONTENT – To have an Internet for all, it's necessary to have information from all

- *That the Canadian government promote a definition of access that allows people to not only consume information, but also to freely publish and interact.*
- *The Canadian government should promote the recognition of all the cultures and linguistic diversities of the world. In order to do this the Canadian government, in cooperation with other countries, should promote the development of appropriate technologies, such as voice technologies, facilitating the presence of a diversity of languages in the network.*
- *Canada should promote the use of low cost ICTs adapted to the uses of peoples and cultures in order that they can use the technology in a way that will serve their own purposes.*
- *Promote an international consultative process on the subject of diversity of languages and of voices in the network.*

AUTRES IDÉES ET OPTIONS MENTIONNÉES AU COURS DES DISCUSSIONS:

Le gouvernement canadien pourrait:

- Faire un appel international sur le rôle de la société civile face aux nouvelles technologies d'information. Le Canada pourrait en être le porte parole.
- Se baser sur des documents déjà existants pour exploiter les questions et faire un répertoire des recommandations déjà existantes.
- Se pencher concrètement sur l'impact social qu'aurait un outil comme Internet dans certaines régions du monde en voie de développement.
- Promouvoir la production d'équipement de télécommunication, d'ordinateurs, d'appareils informatiques.
- Utiliser les technologies présentement disponibles de manière à assurer la circulation de l'information portant sur les réalités communes que peuvent partager certains pays ennemis.
- Appuyer les projets d'exportation de techniques communautaires d'accès à Internet.
- Appuyer les politiques visant les accès communautaires et non pas seulement s'en tenir aux enjeux portant sur les thèmes de commercialisation.
- Le gouvernement canadien devrait se pencher sur les préoccupations de la société civile et discuter de ces préoccupations avec leurs homologues étrangers à l'intérieur des organisations internationales dans lesquelles il participe (ONU, PNUD, OEA, BID).

GROUPE 4

UNE TECHNOLOGIE À FORT POTENTIEL

Les participants de l'atelier sur le potentiel de la technologie dans la protection et la promotion des droits de la personne reconnaissent les opportunités de la technologie et d'Internet à transformer l'environnement global des droits de la personne. Ils ont cependant signalé que cette même technologie peut, paradoxalement, servir d'outil pernicieux permettant de violer les droits de la personne lorsqu'utilisée contre le droit à la liberté d'expression et contre le droit à la vie privée. Les participants ont donc fait valoir la nécessité, pour les défenseurs des droits de la personne, d'être adéquatement informés sur le potentiel et sur les risques qu'amène l'utilisation de ces nouvelles technologies. De cette façon, ceci leur permet de maximiser l'appui pour l'implantation des droits de la personne et de minimiser les risques associés au déploiement de la technologie.

Les participants ont souligné leurs préoccupations et leur opposition face à la tendance des gouvernements à vouloir contrôler certaines caractéristiques de ces technologies. Ces technologies représentent des outils très utiles pour la promotion des droits de la personne. Les participants s'inquiètent particulièrement du désir de plusieurs gouvernements de vouloir contrôler tant le contenu de l'information diffusée sur Internet que les logiciels permettant d'assurer l'anonymat des échanges (niveau d'encodage).

Les participants ont souligné le fait que si les gouvernements des démocraties occidentales se montrent souvent coupables de violations des droits de la personne, tout particulièrement concernant le droit à la vie privée et à la liberté d'expression, alors les gouvernements des pays moins démocratiques saisiront toute limite à la liberté des échanges (*enfringment on the principle of freedom of expression*) sur l'Internet comme excuse pour sévèrement contrôler l'utilisation qu'en font les citoyens. Dans cette perspective, la notion «d'équilibrage» (*balancing*) entre divers intérêts pourrait mener rapidement à des résultats néfastes. Un participant proposait que la régulation d'Internet devrait prendre comme modèle le libre développement des réseaux sur Internet qui permet le développement d'une «écologie d'arbitrage» sans l'imposition de lois nationales ou internationales.

Les participants ont également souligné le fait que les groupes de défenses des droits de la personne sont souvent exclus des forums internationaux à l'intérieur desquels les questions de règles et de standards des nouvelles technologies sont discutées. Dans certains cas, cette exclusion est imposée par les gouvernements, mais elle est également dûe au manque de connaissances techniques de ces groupes sur ces sujets. La présence de ces groupes de défense à ces forums permettrait de faire ressortir les «*policy choices*» affectant les droits de la personne. Normalement les «*policy choices*» sont faits, consciemment ou non, par les auteurs des logiciels et de matériel utilisés pour accéder à Internet sans que ceux-ci soient rendus publics. Cette situation mène alors à une sorte de «tyrannie du code».

RECOMMANDATIONS (Idées - Options)

(groupe 4)

- Le Canada devrait prendre la tête d'un mouvement menant à l'ébauche d'une Charte pour appliquer le but de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU pour l'infrastructure globale de l'information. (*the drafting of a charter to implement the goals of the Human Rights Declaration in the global information infrastructure --original en anglais*)
- Le Canada devrait proposer et coordonner un effort multilatéral pour promouvoir un partenariat avec le secteur privé. En agissant ainsi, le Canada viserait la mise sur pied de projets bilatéraux dont le but serait d'éduquer et de former les organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant à l'étranger, en particulier les groupes de défense des droits de la personne, à utiliser les nouvelles technologies et bien comprendre leurs bénéfices et risques potentiels. Le résultat escompté serait la formation d'utilisateurs compétents et avertis au sein des groupes des droits de la personne et chez les démunis.
- Le Canada devrait promouvoir activement l'inclusion de nouveaux groupes, particulièrement les groupes de défense des droits de la personne, dans tous les forums internationaux en charge d'élaborer de nouvelles politiques, règles ou standards qui seront appliqués aux nouvelles technologies. Le Canada devrait aussi aider au financement de la participation de ces groupes et encourager les autres gouvernements à faire de même. Les résultats escomptés devraient être:

1) L'inclusion des préoccupations au sujet des droits de la personne dans les politiques de développement et dans les standards technologiques.

2) La transparence du processus.

- Le Canada devrait s'abstenir d'introduire de nouvelles restrictions à l'utilisation des nouvelles technologies, tant en ce qui touche le contenu que les outils et l'infrastructure, et rejeter toute notion «d'équilibrage» avec d'autres intérêts dans la discussion de ces restrictions. Le Canada devrait aussi promouvoir cette approche dans les forums internationaux traitant de ces sujets.
- Le Canada devrait assouplir les restrictions actuelles sur les technologies favorisant le droit à la vie privée (*privacy enhancing technologies*), à la sécurité des communications et à l'anonymat. Il devrait surtout encourager les organisations internationales et les gouvernements étrangers à adopter ces standards.
- Le Canada devrait promouvoir dans les forums internationaux la divulgation des choix de politiques intégrés dans la technologie (*disclosure of policy choices embedded in technology*) qui affectent les droits de la personne tels *key escrow* («clé» permettant le décodage), la collecte d'information, les filtres personnels de contenu (*personal content filters*) et les droits d'auteurs. Les résultats escomptés devraient être:
 - 1) Une plus grande disponibilité de technologies contrôlées par l'utilisateur (*More availability in user controlled technology*).
 - 2) Une diminution de la surveillance et un plus grand contrôle personnel (*Decrease surveillance and enhance personal control*)
 - 3) La promotion de la liberté d'expression et d'autres droits de la personne essentiels.
- Le Canada devrait coordonner la stratégie de ses différents ministères ou agences en ce qui concerne les nouvelles technologies et les droits de la personne.

GROUPE 5 LE REVERS DE LA TECHNOLOGIE

Les participants de l'atelier sur les revers de la technologie se basent sur l'idée qu'Internet appartient à une nouvelle génération de médias et qu'il est conçu pour être anonyme et sans frontières. Se pose alors la question complexe de trouver un moyen pour combattre les mauvaises utilisations d'Internet. Les participants étaient conscients qu'un contrôle trop poussé peut mettre en péril la liberté d'expression qu'offre Internet. Ils croient également que l'élimination de la haine, de la diffusion de fausses informations et de la violation des droits humains rendra à l'Internet la réputation qui lui revient. Il est grandement temps que les gouvernements prennent position face à cette nouvelle technologie et le Canada pourrait devenir le chef de file de cette prise de conscience auprès des autres pays.

Dès le départ, des consensus se sont établis entre les participants du groupe. La coopération entre les fournisseurs de liens internet, les organismes de défense des droits de la personne, les agents d'application de la loi et les gouvernements est indispensable à l'échelle internationale. On croit également qu'il doit se développer une «culture d'Internet» qui mettrait en commun les normes, les valeurs et le vocabulaire de l'univers d'Internet. De cette façon, les utilisateurs emploieront le même langage et il sera possible d'harmoniser et de mettre sur pied des mesures afin d'enrayer la mauvaise utilisation d'Internet.

Le groupe a trouvé trois moyens grâce auxquels la mauvaise utilisation d'Internet pourrait être évitée, ou du moins limitée. Le premier est celui de l'éducation et de la sensibilisation. L'éducation demeure privilégiée car elle n'est pas contraignante et qu'elle reste un moyen efficace de prévenir la mauvaise utilisation d'Internet. Par la suite, le groupe a proposé d'utiliser des mesures non-réglementaires et une législation appropriée. Cependant, ces deux moyens de contrôler Internet ne font pas l'unanimité car ils peuvent limiter la liberté d'expression. Rapidement, plusieurs questions émergent: réglementation ou code de conduite au niveau national ou international. Quelles sanctions utiliser et par quels moyens? Etc. Selon les participants, les problèmes découlant d'une mauvaise utilisation ne sont pas dus à l'Internet mais aux utilisateurs. Il ne faut pas réglementer l'outil technologique mais plutôt les gens qui l'utilisent.

Les lignes qui suivent exposent les idées soulevées et discutées par l'équipe. Toutefois, elles ne faisaient pas toujours consensus et le temps limité n'a pas permis de les développer davantage. Le document produit par B'Nai Brith Canada, suite à un symposium traitant de la haine sur Internet, a fourni un bon outil de base. Les participants l'ont parfois utilisé pour réitérer les mêmes recommandations ou, au contraire, formuler des mises en garde à propos de certaines assertions. Enfin, le groupe a trouvé important de souligner l'absence de représentants d'organismes concernés privant ainsi le débat de leurs points de vue.

POINTS DE VUS SOULEVÉS ET DISCUTÉS (Idées - Options)

(groupe 5)

I- EDUCATION

- *Since education is deemed, the key to understanding the negative effects of hate, pornography and other offensive materials, special efforts should be made towards a meaningful education of users.*
- *Audio-visual materials (video and/or CD Rom, similar to the ADL video "Crimes of Hate") should be developed that emphasise victim impact of hate propaganda, with testimony by victims of hate, racism, anti-Semitism, etc.*
- *Support – with funding, resources, networking, etc. – the work of non-profit anti-hate web activists/sites/networks. The objective in part is to counter net-hate with large amounts of credible information.*
- *Governments, schools and organisations should continue producing non-Internet anti-hate, anti-racist educational materials and initiatives.*
- *Courses should be provided in school on media and computer literacy, including strategies to recognize bias and hate propaganda. Anti-racism training should be offered to all teachers and administrators.*
- *Training should be offered to users in order to assess potentially dangerous websites, to identify and report misuses of the Internet.*
- *Encourage governments to establish comprehensive media literacy programs as a required part of school curricula which teach young persons how to distinguish between legitimate and pseudo-scholarly sites; create a more general human rights awareness, encourage young people to be responsible media users.*

Les lignes qui suivent exposent les idées soulevées et discutées par l'équipe. Toutefois, elles ne faisaient pas toujours consensus et le temps limité n'a pas permis de les développer davantage. Le document produit par B'Nai Brith Canada, suite à un symposium traitant de la haine sur Internet, a fourni un bon outil de base. Les participants l'ont parfois utilisé pour réitérer les mêmes recommandations ou, au contraire, formuler des mises en garde à propos de certaines assertions. Enfin, le groupe a trouvé important de souligner l'absence de représentants d'organismes concernés privant ainsi le débat de certains points de vue.

POINTS DE VUE SOULEVÉS ET DISCUTÉS (Idées - Options)
 (Groupe B) **

I. EDUCATION

- Since education is deemed the key to understanding the negative effects of hate, pornography and other offensive materials, special efforts should be made towards a meaningful education of users.
- Audio-visual materials (video and/or CD-ROM) similar to the ADL video "Crimes of Hate" should be developed that emphasize victim impact of hate propaganda, with testimony by victims of hate, racism, anti-Semitism, etc.
- Support - with funding, research, networking, etc. - the work of non-profit anti-hate and activists/networks. The objective in part is to counter hate with large amounts of credible information.
- Government schools and organizations should continue producing non-internet anti-hate, anti-racist educational materials and initiatives.
- Courses should be provided in school on media and computer literacy, including strategies to recognize bias and hate propaganda. Anti-racism training should be offered to all teachers and administrators.
- Training should be offered to users in order to assess potentially dangerous websites, to identify and report misuses of the Internet.
- Encourage governments to establish comprehensive media literacy programs as a required part of school curricula which teach young persons how to distinguish between legitimate and pseudo-scholarly sites; create a more general human rights awareness, encourage young people to be responsible media users.

II- NON-REGULATORY MEASURES

- The Government of Canada, together with other governments, should encourage the promotion of dialogue/cooperation among relevant sectors on a global level, i.e. Internet service providers (ISPs), software developers, human rights bodies including NGOs.
- The laws of criminal and civil responsibility should be reviewed to provide that:
 - a) Common carriers or Internet service providers acting as carriers not be held liable for unknowingly transporting or hosting illegal content;
 - b) Common carriers or Internet service providers be held criminally liable for knowingly and wilfully transporting or hosting content which is illegal;
 - c) Common carriers or Internet service providers be held civilly liable for the transport or hosting of content which is illegal and failing to exercise due diligence to prevent such activity.

(The committee expressed concern over non-legal standards in contracts which would require third party monitoring. Would civil or criminal law apply? But the criminal code should be maintained as presently drafted. Acceptance of B'Nai Brith recommendation no. 3; ISP should exclude provision of services to those who use the Internet to promote hatred; remains conditional.)

- The establishment of a Cybertribunal. The composition of such tribunal was not determined: independent body of legal/civic expertise? Could such a body establish laws or norms?
- Encourage industry self-regulation: if the service/facility provider voluntarily engages in a program to review/edit content in good faith and in accordance with an established industry code of conduct, it should be protected from liability as a result of this conduct.
- Encourage dialogue between policy makers, Human Rights activists and industry representatives.
- Development of international observatory centres would provide a sound basis for analysis and evaluation of hate on the Internet and a source of information to the human rights world. (Measurement, academic pursuit purpose - no legal role but works with legal enforcement). Watchdog and data collection.

- Establishment of a code of conduct by service/facility providers in concert with Human Rights organizations and law enforcement agencies which would lead to an exchange of information on names and addresses of those who promote hate, pedophilia, pornography.
- Users code of conduct/contractual obligations to others which clearly outline their responsibilities to others (installation process, part of pull down menu); violations result in termination of provision of services.
- U.N. CHR: declare that hate is a global problem and move to marginalize it in all its forms.
- Provide users with a venue whereby they can voice their concerns and complaints. Need to cater for potential abuse.

III- LEGISLATION

- The Human Rights Acts should be revised, particularly definitions, in order to update sections in terms of new technology, to avoid hate going unpunished because of a technicality
- Governments, federal and provincial, should develop legislation about privacy in the private sector.
- Regulation should be encouraged which imposes legal responsibility on governments to ensure that the monitoring can only be undertaken within present confines (Article XIX of the Universal Declaration of Human Rights). The same content needs to be reinforced/revised in most of the current and future debates on the issue of regulating/combating hate, pedophilia, etc. on the Internet.
- Emphasising the need to respect international and national standards prohibiting discrimination, etc.
- Identify the function of the service/facility provider: with respect to the service/facility provider that simply acts as a conduit for the transportation of content , there should be policy or legislative initiatives that limit the liability exposure for third party illegal content. (when there is encryption, where the ISP cannot know, they should not be held liable.)
- Governments should adopt policy/legislative initiatives which foster an environment in which connectivity and development of the Info Highway is a reality.
- ISP should be asked to comply with its code of conduct.



DOCS
 CA1 EA752 98R12 FRE
 Colloque: les droits de la personne
 et Internet (1998 : Ottawa, Ont.)
 Rapport écrit : Colloque les droit
 de la personne et Internet
 17952516

